

TOUS MES DROITS

Société par Actions Simplifiée
Au capital social de 1.566,64 euros
Siège social : 5 rue Pleyel – 93200 Saint Denis
838 571 206 RCS Bobigny
(ci-après désignée la « Société »)

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 31 JUILLET 2023

[...]

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président,

décide de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, constituant une perte de 330.914 euros, de la manière suivante :

- Poste « report à nouveau » antérieur : (231.394) €
- Perte affectée au poste « report à nouveau » : 330.914 €

Le poste « report à nouveau » présentera désormais un solde débiteur de 562.308 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, la collectivité des associés **constate** qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours de l'exercice, ni au cours des trois exercices précédents.

[...]

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoir pour l'accomplissement des formalités)

La collectivité des associés **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

DocuSigned by:

Cyprien BOUTARD-GEZE

931BEC3252A7449

Monsieur Cyprien BOUTARD-GEZE

Président

Certifié conforme

Soldes intermédiaires de gestion

SIG détaillés

	31/12/2022 (12 mois)		31/12/2021 (12 mois)		Variation	
	Solde net (€)	CA (%)	Solde net (€)	CA (%)	Variation (€)	Variation (%)
MARGE COMMERCIALE						
+ Production vendue	716 698,85	100	384 280,54	100	332 418,31	86,5
706 - Prestations de services	433 681,68	60,5			433 681,68	
7061 - ABONNEMENTS MENSUELS 20%	4 696,70	0,7	37 589,45	9,8	-32 892,75	-87,5
70615 - PRESTATION DE SERVICE EXO	4 714,40	0,7	-4 714,40	-1,2	9 428,80	-200
7062 - ABONNEMENTS ANNUELS 20%	261 996,96	36,6	350 722,19	91,3	-88 725,23	-25,3
7062085 - ABONNEMENTS ANNUELS 8.5%	11 470,23	1,6	824,18	0,2	10 646,05	1 291,7
7069001 - PRESTATION EXO	-2,00				-2,00	
70811 - PRODUITS DIVERS 10%	69,55	0	-69,55	0	139,10	-200
70815 - PRODUITS DIVERS EXO	71,33	0	-71,33	0	142,66	-200
+ Production immobilisée	235 417,48	32,9	237 522,29	61,8	-2 104,81	-0,9
7212 - AUTRES CHARGES IMMOBILISÉES (COMPTES 63 ET 64)	235 417,48	32,9	237 522,29	61,8	-2 104,81	-0,9
PRODUCTION DE L'EXERCICE	952 116,33	132,9	621 802,83	161,8	330 313,50	53,1
- Sous traitance directe	-13 345,00	-1,9	-1 489,99	-0,4	-11 855,01	795,6
611 - Sous-traitance générale	13 345,00	1,9	1 489,99	0,4	11 855,01	795,6
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	938 771,33	131	620 312,84	161,4	318 458,49	51,3
- Autres achats	-13 036,94	-1,8	-20 779,07	-5,4	7 742,13	-37,3
604 - Achats d'études et prestations de services	5 033,23	0,7			5 033,23	
6042 - ACHAT DE SERVICE VIA INTERNET			18 512,74	4,8	-18 512,74	-100
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	8 015,70	1,1	395,16	0,1	7 620,54	1 928,5
6064 - Fournitures administratives			1 871,17	0,5	-1 871,17	-100
6098 - Rabais, remises et ristournes non affectés	-11,99				-11,99	
- Charges externes	-399 156,74	-55,7	-142 386,38	-37	-256 770,36	180,3
613 - Locations	16 000,00	2,2	66 845,00	17,4	-50 845,00	-76,1
6132 - Locations immobilières	105 524,36	14,7			105 524,36	
6135 - Locations mobilières	68 591,47	9,6			68 591,47	
614 - Charges locatives et de copropriété	135,00	0			135,00	
6152 - Entretien et réparations sur biens immobiliers	75,00	0			75,00	
616 - Primes d'assurances	1 305,11	0,2	1 033,64	0,3	271,47	26,3
61602 - ASSURANCE SUR PRET 00946 60883218	24,48				24,48	
6185 - Frais de colloques, séminaires, conférences	249,60	0			249,60	
6221 - Commissions et courtages sur achats			379,82	0,1	-379,82	-100
6222 - Commissions et courtages sur ventes	58 709,50	8,2			58 709,50	
62222 - Commissions et courtages sur ventes			5 566,00	1,5	-5 566,00	-100
6226 - Honoraires divers	84 473,00	11,8	6 150,00	1,6	78 323,00	1 273,5
62261 - HONORAIRES PAIE			3 058,00	0,8	-3 058,00	-100
62262 - HONORAIRES COMPTABLES / CAC	11 000,00	1,5			11 000,00	
62263 - HONORAIRES AVOCATS	2 050,00	0,3			2 050,00	
6227 - Frais d'actes et de contentieux	479,35	0,1	73,27	0	406,08	554,2
6228 - Divers	3,83		8 800,00	2,3	-8 796,17	-100
6229 - HONORAIRES DIVERS			19 318,25	5	-19 318,25	-100
6231 - Annonces et insertions	7 966,29	1,1	171,00	0	7 795,29	4 558,7
6232 - Echantillons			3 068,72	0,8	-3 068,72	-100
6233 - Foires et expositions	11 317,00	1,6	2 650,00	0,7	8 667,00	327,1
6234 - Cadeaux à la clientèle	830,00	0,1			830,00	
6236 - Catalogues et imprimés	1 321,01	0,2			1 321,01	
6251 - Voyages et déplacements	3 598,98	0,5	1 640,94	0,4	1 958,04	119,3
6252 - Notes de frais	367,86	0,1			367,86	
6257 - Réceptions	6 124,59	0,9	1 780,54	0,5	4 344,05	244
6261 - Frais postaux	59,17	0	97,44	0	-38,27	-39,3
6262 - Téléphone et internet	2 474,38	0,4	401,35	0,1	2 073,03	516,5

	31/12/2022 (12 mois)		31/12/2021 (12 mois)		Variation	
	Solde net (€)	CA (%)	Solde net (€)	CA (%)	Variation (€)	Variation (%)
627 - Services bancaires et assimilés	2 076,76	0,3	1 972,59	0,5	104,17	5,3
6271 - Frais sur titres			243,61	0,1	-243,61	-100
6272 - Commissions et frais sur émission d'emprunts	14 400,00	2			14 400,00	
6278 - Autres frais et commissions sur prestations de services			11,02		-11,02	-100
6281 - Concours divers - cotisations			576,00	0,2	-576,00	-100
6284 - Frais de recrutement de personnel			18 549,19	4,8	-18 549,19	-100
VALEUR AJOUTÉE	526 577,65	73,5	457 147,39	119	69 430,26	15,2
+ Subventions d'exploitation	20 666,62	2,9	3 879,16	1	16 787,46	432,8
740 - Subventions d'exploitation	20 666,62	2,9	3 879,16	1	16 787,46	432,8
- Impôts, taxes et versements assimilés	-34 178,96	-4,8	-5 458,23	-1,4	-28 720,73	526,2
6312 - Taxe d'apprentissage	3 631,01	0,5	2 566,12	0,7	1 064,89	41,5
6313 - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	3 346,01	0,5			3 346,01	
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)			38,22	0	-38,22	-100
6333 - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	26 004,94	3,6	2 409,89	0,6	23 595,05	979,1
63511 - Contribution Economique Territoriale	1 197,00	0,2	444,00	0,1	753,00	169,6
- Charges de personnel	-803 574,80	-112,1	-558 159,74	-145,2	-245 415,06	44
6411 - Salaires, appointements	419 109,66	58,5	386 758,61	100,6	32 351,05	8,4
6412 - Congés payés	13 241,76	1,9	8 447,02	2,2	4 794,74	56,8
6413 - Primes et gratifications	149 648,16	20,9	1 033,36	0,3	148 614,80	14 381,7
6414 - Indemnités et avantages divers	11 876,56	1,7	8 007,58	2,1	3 868,98	48,3
6451 - Cotisations à l'Urssaf	143 247,86	20	105 204,63	27,4	38 043,23	36,2
6452 - Cotisations aux mutuelles			2 996,01	0,8	-2 996,01	-100
64521 - PROV CHARGES SOCIALES CP	5 296,70	0,7	3 377,81	0,9	1 918,89	56,8
6453 - Cotisations aux caisses de retraites			30 917,20	8,1	-30 917,20	-100
6455 - COTISATIONS SOCIALES PREVOYANCES			3 661,08	1	-3 661,08	-100
64582 - Cotisations AGIRC-ARRCO	43 524,16	6,1			43 524,16	
64584 - Cotisations prévoyance	5 280,01	0,7			5 280,01	
64585 - Cotisations mutuelle	4 554,58	0,6			4 554,58	
6472 - Versements aux comités d'entreprise et d'établissement	6 529,35	0,9			6 529,35	
6475 - Médecine du travail, pharmacie	1 266,00	0,2	572,10	0,2	693,90	121,3
648 - Autres charges de personnel			7 184,34	1,9	-7 184,34	-100
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-290 509,49	-40,5	-102 591,42	-26,7	-187 918,07	183,2
+ Autres produits de gestion courante	20,28		114,69	0	-94,41	-82,3
756 - Gains de change sur créances et dettes commerciales			14,86		-14,86	-100
758 - Produits divers de gestion courante	20,28		99,83	0	-79,55	-79,7
- Dotations aux amortissements et aux provs	-104 266,82	-14,5	-47 908,09	-12,5	-56 358,73	117,6
6811 - Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles			47 908,09	12,5	-47 908,09	-100
68111 - Immobilisations incorporelles	100 115,22	14			100 115,22	
68112 - Immobilisations corporelles	4 151,60	0,6			4 151,60	
- Autres charges de gestion courante	-40,44	0	-17,10		-23,34	136,5
6511 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	27,00				27,00	
656 - Pertes de change sur créances et dettes commerciales			5,58		-5,58	-100
658 - Charges diverses de gestion courante	13,44		11,52		1,92	16,7
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-394 796,47	-55,1	-150 401,92	-39,1	-244 394,55	162,5
+ Produits financiers	9,92				9,92	
766 - Gains de change	9,92				9,92	
- Charges financières	-13 547,41	-1,9	-9 807,18	-2,5	-3 740,23	38,1

	31/12/2022 (12 mois)		31/12/2021 (12 mois)		Variation	
	Solde net (€)	CA (%)	Solde net (€)	CA (%)	Variation (€)	Variation (%)
66102 - INTERETS SUR PRET 00946 60883218	298,47	0			298,47	
6611 - Intérêts des emprunts et dettes	13 066,98	1,8			13 066,98	
6616 - Intérêts bancaires et sur opérations de financement - escomptes			9 807,18	2,6	-9 807,18	-100
666 - Pertes de change	181,96	0			181,96	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-408 333,96	-57	-160 209,10	-41,7	-248 124,86	154,9
- Charges exceptionnelles	-250,47	0			-250,47	
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	250,47	0			250,47	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-250,47	0			-250,47	
- Impôts sur les bénéfices	77 670,00	10,8	74 647,00	19,4	3 023,00	4,1
6995 - CREDIT IMPOT INNOVATION	-77 670,00	-10,8	-74 647,00	-19,4	-3 023,00	4,1
RÉSULTAT NET	-330 914,43	-46,2	-85 562,10	-22,3	-245 352,33	286,8

5. IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>TOUS MES DROITS</u>						Néant <input type="checkbox"/>								
CADRE A - IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations						
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9	235 417		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	464 776	KE		KF	75 804		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		dont composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui		dont composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions		dont composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		dont composants	M3		KS		KT		KU				
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						KV		KW		KX		
		Matériel de transport						KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	13 049	LC		LD	8 895	
		Emballages récupérables et divers						LE	0	LF		LG	0	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes						LK		LL		LM			
TOTAL III						LN	13 049	LO		LP	8 895			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
	Autres participations						8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	37 470	1U		1V	82 840		
	TOTAL IV						LQ	37 470	LR		LS	82 840		
Total général (I + II + III + IV)							ØG	515 295	ØH		ØJ	402 957		
CADRE B - IMMOBILISATIONS						Diminutions		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence						
						Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	IN		CØ	235 417	DØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	IO		LV	14 168	LW	526 412	1X	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF	
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions					IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport						IV		MP		MQ		MR
		Matériel bureau et informatique, mobilier						IW		MS		MT	21 944	MU
		Emballages récupérables et divers						IX		MV		MW	0	MX
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF		
TOTAL III						IY		NG		NH	21 944	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations						IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	120 310	2G	
	TOTAL IV						I3		NJ		NK	120 310	2H	
Total général (I + II + III + IV)							I4		ØK	14 168	ØL	904 084	ØM	

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : <u>TOUS MES DROITS</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice N clos le <u>31/12/2022</u>						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. Industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».</p>						
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL				
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice						
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>TOUS MES DROITS</u>							Néant <input type="checkbox"/>								
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais établissement et développement				CY		EL	131	EM	EN	131					
Fonds commercial				RE		RF		RI	RJ						
Autres immobilisations incorporelles				PE	73 988	PF	99 984	PG	PH	173 972					
TOTAL I				RK	73 988	RM	100 115	RN	RO	174 103					
Terrains				PI		PJ		PK	PL						
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO	PQ						
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT	PU						
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX	PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA		QB	QC						
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers			QD		QE		QF	QG						
	Matériel de transport			QH		QI		QJ	QK						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	7 634	QM	4 152	QN	QO	11 786					
	Emballages récupérables et divers			QP	0	QR	0	QS	QT	0					
TOTAL II				QU	7 634	QV	4 152	QW	QX	11 786					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN	81 622	ØP	104 267	ØQ	ØR	185 889					
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Installations gales., agencts. et aménag.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW						NY						NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
				Montant net au début de l'exercice		Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunts à étaler									Z9		Z8				
Primes de remboursement des obligations									SP		SR				

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>TOUS MES DROITS</u>							Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF			
		- financières		UG		UH			
		- exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								10	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Désignation de l'entreprise : <u>TOUS MES DROITS</u>										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
						1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	120 310	UV	120 310	UW	0				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	4 379		4 379		0				
	Autres créances clients	UX	489 615		489 615		0				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(Provisions pour dépréciation antérieurement constituée UO)		Z1							
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	470		470		0				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	152 317		152 317		0			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	17 622		17 622		0			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	0		0		0			
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS	38 317		38 317		0				
	TOTAUX					VT	823 030	VU	823 030	VV	0
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans		
		1		2		3		4			
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	0		0		0				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	1 131 222				1 131 222				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	0		0		0				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	29 285		29 285		0				
Personnel et comptes rattachés		8C	28 424		28 424		0				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	76 612		76 612		0				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	83 689		83 689		0				
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	7 197		7 197		0				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	10 146		10 146		0				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	604		604		0				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	439 955		439 955		0				
TOTAUX					VY	1 807 134	VZ	675 912		1 131 222	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	900 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	26 820							

9.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>TOUS MES DROITS</u>		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>					
I. RÉINTÉGRATIONS							Exercice N clos le <u>31/12/2022</u>			
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB			
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles			XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI						XY			
	Impôt sur les sociétés						I7			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI		L7	K7			
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)	I8		
							- imposées au taux de 0%	ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs						- Plus-values nettes à court terme	WN		
							- Plus-values soumises au régime des fusions	WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		SW	WQ	250	
		Quote part de 12% des plus-values à taux zéro						M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3			
TOTAL I							WR	250		
II - DÉDUCTIONS							WS	330 914		
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.							WT			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc.							WU			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV		
							- imposées au taux de 0 %	WH		
							- imposées au taux de 19 %	WP		
							- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure	WW		
							- imputées sur les déficits antérieurs	XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19%						I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée						WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:		(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation)		2A			XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX			
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer						ZY			
	Majoration d'amortissement						XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)		L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF
					S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA
		ZFU – TE (art. 44 octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH)	XG	-77 670	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC				
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD				
	Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI	Créance dégagee par le report en arriere de déficit		ZI				-77 670
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2			
III - RÉSULTAT FISCAL							XH	253 244		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.				Bénéfice (I - II)		XI	XJ	252 994		
				Déficit (II-I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)						XL				
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)						XN	XO	252 994		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
réintégration diverses sur factures perdues	250

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise : <u>TOUS MES DROITS</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	330 914
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	330 914
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler ci-dessous)			
		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges			
Total des provisions pour risques et charges		8X	8Y
Provisions pour dépréciation			
Total des provisions pour dépréciation		9D	9E
Charges à payer			
Total des provisions pour charges à payer		9K	9L
Totaux (Cadre III)		YN	YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A		ligne VI ligne WU	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Montant net à la fin de l'exercice
	L1	Imputations	

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>TOUS MES DROITS</u>							Néant <input type="checkbox"/>		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-145 832	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB		
						- Autres réserves	ZD		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-85 562		Dividendes		ZE		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF		
	Total I	ØF	-231 394		Report à nouveau		ZG	-231 394	
				Total II		ZH	-231 394		
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7)	YQ		
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS		
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance					YT	18 378	
		Locations, charges locatives et de copropriété	(dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8)	XQ	190 251
		Personnel extérieur à l'entreprise						YU	
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	156 716
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV		
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES)	ST	60 194	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052							ZJ	425 539
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE						YW	1 197	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS)	9Z	32 982	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052							YX	34 179
TVA	Montant de la TVA collectée						YY	119 885	
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	63 121	
DIVERS	Montant brut des salaires						ØZ	593 876	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition						ØS		
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société						ZK		
	Numéro de centre de gestion agréé	XP		Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI			ZR		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH		
RÉGIME DE GROUPE	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre	JA		Plus values à 15%	JK		Plus values à 0%	JL	
				Plus values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus values à 15%	JN		Plus values à 0%	JO	
				Plus values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale				JH		N° SIRET société mère	JJ	

12.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUESDGFiP N° 2059-A-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>TOUS MES DROITS</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7				8	9	10	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cadre A : + ou - value nette à court terme			A	Cadre B : + ou - value nette à long terme (ventilation par taux)		C	
Cadre B : + ou - value nette à long terme (ventilation par taux)				B			
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%				C			

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées			Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme		
	19 %		15 % ou 12,8 %	0 %	
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Désignation de l'entreprise <u>TOUS MES DROITS</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/>			
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%							
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)							
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)							
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU							
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %		
1		2		3	4		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N					
		N-1					
		N-2					
		N-3					
		N-4					
		N-5					
		N-6					
		N-7					
		N-8					
		N-9					
N-10							
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS							
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter	
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %			
1		2		3	4	5	6
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

15. **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Désignation de l'entreprise : <u>TOUS MES DROITS</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
Total 1 et 2		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
Total 4 et 5		6				
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
1	2	3	4	5		

16.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : <u>TOUS MES DROITS</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le: <u>01/01/2022</u> et clos le: <u>31/12/2022</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP		
	dont apprentis YF		
	dont handicapés YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	716 699	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
Total 1	OX	716 699	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	20	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	235 417	
Subventions d'exploitation reçues	OF	20 667	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM	256 104	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	13 037	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	222 386	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	190 116	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	40	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ	425 579	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	547 224
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	547 224	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	716 699	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	01/01/2022
		au	31/12/2022
Date de cessation	HR		

17.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : [TOUS MES DROITS - SIREN : 838571206]				Néant <input type="checkbox"/>	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE		901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE		903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	
				902	0
				904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
.....			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
.....			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
.....			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
.....			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	MR	Nom complet	Cyprien GEZE		
Nom marital	GEZE	% de détention	100	Nb de parts ou actions	1 000
Naissance : Date	02/04/1990	N° Département	44	Commune	NANTES Pays
Adresse : 252 Rue des Pyrénées					
.....					
75020 PARIS					

18.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : <u>TOUS MES DROITS - SIREN : 838571206</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
.....		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
.....		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
.....		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
.....		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
.....		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
.....		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2023)



N° 15252*08
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 ou Année : 2022	
Dénomination de l'entreprise : TOUS MES DROITS	Néant <input type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : SIREN : 838571206	PME au sens communautaire <input checked="" type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination et adresse	
SIREN	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	

Détail des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance, libellé	Période du / au		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Téléphone et internet	06/12/2022	19/05/2023	139		
Annonces et insertions	07/07/2022	07/07/2023	489		
Publicité, publications, relations publiques	01/01/2023	31/12/2023	1 275		
Médecine du travail, pharmacie	01/01/2023	31/12/2023	1 530		
Participation des employeurs à la formation	01/01/2022	30/08/2023	1 116		
Locations mobilières	27/12/2022	27/01/2023	1 249		
Locations mobilières	01/01/2023	31/03/2023	3 300		
Locations mobilières	29/07/2022	31/07/2023	864		
Locations mobilières	30/12/2022	29/01/2023	206		
Locations mobilières	15/12/2022	15/01/2023	93		
Locations mobilières	25/12/2022	24/01/2023	86		
Locations mobilières	06/12/2022	05/01/2023	2		
Locations mobilières	08/12/2022	08/01/2023	11		
Locations mobilières	04/12/2022	04/01/2023	0		
Locations immobilières	07/12/2022	07/01/2023	5		
Locations mobilières	06/12/2022	05/12/2023	2 786		
Locations mobilières	07/12/2022	07/01/2023	162		
Locations mobilières	09/12/2022	09/12/2023	416		
Locations mobilières	09/12/2022	08/01/2023	-12		
Locations mobilières	04/12/2022	04/01/2023	5		
Locations immobilières	01/12/2022	28/02/2023	20 794		
Téléphone et internet	20/05/2022	19/05/2023	663		
Locations mobilières	01/10/2022	31/12/2022	0		
Locations mobilières	30/04/2022	10/04/2023	59		
Locations mobilières	10/03/2022	10/03/2023	206		
Locations mobilières	18/10/2022	17/11/2022	0		
Locations mobilières	25/05/2022	25/05/2023	119		
Locations mobilières	17/05/2022	16/11/2022	0		
Locations mobilières	04/05/2022	03/05/2023	546		
Locations mobilières	01/05/2022	01/05/2023	239		
Locations mobilières	25/10/2022	24/11/2022	0		
Locations mobilières	15/10/2022	15/11/2022	0		
Locations mobilières	07/10/2022	07/11/2023	560		
Locations mobilières	06/10/2022	10/04/2023	126		
Locations mobilières	19/08/2022	10/04/2023	124		
Locations mobilières	18/07/2022	10/04/2023	62		
Locations mobilières	03/05/2022	10/04/2023	59		
Locations mobilières	10/04/2022	10/04/2023	515		
Locations immobilières	01/06/2022	30/11/2022	0		
Locations immobilières	01/09/2022	30/10/2022	0		
Locations mobilières	16/11/2022	10/04/2023	60		
Locations mobilières	08/11/2022	08/11/2023	256		
Locations mobilières	20/10/2022	10/04/2023	64		
Locations mobilières	13/10/2022	12/10/2023	280		



Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : TOUS MES DROITS

SIREN : 838571206

Attestation produite le 18/07/2023

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

CRÉDITS D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE
CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (ARTICLE 244 QUATER B DU CGI)
ET CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE (ARTICLE 244
QUATER B BIS DU CGI)

N° 2069-A-SD



N° 11081*25
(article 244 quater B du CGI et
article 244 quater B bis du CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Rappel : Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD, 2069-A-2-SD et 2069-A-3-SD sont obligatoirement télé-déclarées en utilisant la procédure EDI-TDFC. Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal www.impots.gouv.fr, rubrique « Professionnels ». Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'adresser une copie au ministère chargé de la recherche, les données lui étant directement transmises.
Le modèle de dossier justificatif du CIR est à la disposition des entreprises sur le [site du ministère chargé de la recherche](http://site.du.ministere.charge.de.la.recherche). Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Dépenses engagées au titre de l'année	2022
Désignation, adresse et n° siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé	
TOUS MES DROITS	SAS 838571206
10 RUE MARTEL	
75010 PARIS	
Ancienne adresse en cas de changement	

Code NACE	6311Z	Activités (cf. notice)	A5 - Informatique		
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)					<input type="checkbox"/>
Nom de la société tête de groupe (si applicable)					CX
Numéro siren de la société tête de groupe (si applicable)					
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée					
Montant des crédits d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)					DX
Dont crédit d'impôt recherche (CIR)					DX1
Dont crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC)					DX2
Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en 2022					AZ
Entreprises nouvelles créées au cours de l'année déclarée	BZ	<input type="checkbox"/>	Préciser la date de début d'activité		
PME au sens communautaire	KZ	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser si entreprise		
Chiffre d'affaires HT	DZ	716 526	Nombre de salariés	CZ	19
Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	6	Nombre de "jeunes docteurs"	FZ	
Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS	IZ	<input type="checkbox"/>	Société bénéficiant du régime des JEI	GZ	<input type="checkbox"/>

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B DU CGI		
I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-RECHERCHE)		ANNÉE CIVILE N
A. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE RÉALISÉES EN PROPRE PAR L'ENTREPRISE		
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5	6	
Montant total des dépenses de fonctionnement (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	
Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant, cf. notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	
B. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE EXTERNALISÉES AUPRÈS DE CERTAINS ORGANISMES		
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance en France :	15a	

	avec un lien de dépendance à l'étranger :	15b	
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés	sans lien de dépendance en France :	16a	
	sans lien de dépendance à l'étranger :	16b	
Montant total des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)		17	
Plafonnement des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés Si ligne 17 inférieure à (ligne 14 x 3), reporter le montant indiqué ligne 17 Si ligne 17 supérieure à (ligne 14 x 3), reporter le résultat du calcul précité		18	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes avec un lien de dépendance Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant ligne 19 Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € ligne 19		19	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes sans lien de dépendance Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)] n'excède pas 10 000 000 €, reporter ce montant ligne 20 Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)] excède 10 000 000 €, reporter 10 000 000 € ligne 20		20	
Montant total des dépenses de recherche externalisée après plafonnements (ligne 19 + ligne 20 dans la limite de 10 000 000 €)		21	

C. MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE	ANNÉE CIVILE N	
Montant des dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR-Recherche) (ligne 14 + ligne 21)	22	
Montant des subventions publiques remboursables ou non	23a	
Pour les prestataires, le montant des dépenses exposées pour la réalisation des opérations de recherche pour le compte de tiers	23b	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt	24	
Montant des remboursements de subventions publiques	25	
Montant net total des dépenses de recherche (ligne 22 - ligne 23a - ligne 23b - ligne 24 + ligne 25)	26a	
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	26b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-COLLECTION)	ANNÉE CIVILE N	
Frais de collection	27	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000€	28	
Total des dépenses de collection (ligne 27 + ligne 28)	29	
Montant des subventions publiques remboursables ou non	30	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt	31	
Montant des remboursements de subventions publiques	32	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 29 - ligne 30 - ligne 31 + ligne 32)	33a	
Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	33b	

Montant net total des dépenses de recherche et de collection (ligne 26a + ligne 33a)	34a	
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (ligne 26b + ligne 33b)	34b	

III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a et 87 N'EXCÈDE PAS 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE (CIR-RECHERCHE)		
Montant net total des dépenses de recherche (reporter le montant indiqué ligne 26a)	35a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (reporter le montant indiqué ligne 26b)	35b	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 35a - ligne 35b) x 30 %] + (ligne 35b x 50 %)	36	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 92a)	37	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 36 + ligne 37)	38a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	38b	
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE COLLECTION (CIR-COLLECTION)		
Montant net total des dépenses de collection (reporter le montant indiqué ligne 33a)	39a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (reporter le montant indiqué ligne 33b)	39b	
Montant total du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis [(ligne 39a - ligne 39b) x 30 %] + (ligne 39b x 50 %)	40	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 92b)	41	
Montant total du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 40 + ligne 41)	42a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer avant plafonnement	42b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement	43	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 42a + ligne 43)	44	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis : Si le montant ligne 43 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 45a Si le montant ligne 44 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 42a à la ligne 45a Si le montant ligne 44 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 43) à la ligne 45a	45a	

Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer après plafonnement	45b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 38a + ligne 45a)	46a	
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 38b + ligne 45b)	46b	

B. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a et 87 EST SUPÉRIEURE À 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative (reporter le montant indiqué ligne 26a dans la limite de (100 000 000 € - ligne 87))	47a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (reporter le montant indiqué ligne 26b dans la limite de (100 000 000 € - ligne 87))	47b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche [(ligne 47a - ligne 47b) x 30 %] + (ligne 47b x 50 %)	48	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative (ligne 26a - (100 000 000 € - ligne 87))	49	
Déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative (ligne 49 x 5 %)	50	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 48 + ligne 50)	51	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 92a)	52	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche (ligne 51 + ligne 52)	53a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans un département d'outre-mer	53b	
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (reporter le montant indiqué ligne 33a)	54a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (reporter le montant indiqué ligne 33b)	54b	
Plafond disponible (100 000 000 € - ligne 87 - ligne 47a)	55	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(ligne 54a dans la limite de la ligne 55 - ligne 54b dans la limite de la ligne 55) x 30 %] + (ligne 54b dans la limite de la ligne 55 x 50 %)	56	
Crédit d'impôt lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 54a - ligne 55) > 0], le crédit d'impôt est calculé au taux de 5 % [(ligne 54a - ligne 55) x 5 %]	57	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 56 + ligne 57)	58	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 92b)	59	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement de minimis (ligne 58 + ligne 59)	60	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis)	61	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 60 + ligne 61)	62	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis Si le montant ligne 61 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 63a Si le montant ligne 62 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 60 à la ligne 63a Si le montant ligne 62 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 61) à la ligne 63a	63a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer	63b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 53a + ligne 63a)	64a	
Dont montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer (ligne 53b + ligne 63b)	64b	

IV - DÉPENSES D'INNOVATION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-INNOVATION)		
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE N
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	65	3 292
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	66	278 928
Autres dépenses de fonctionnement [(ligne 65 x 75 %) + (ligne 66 x 43 %)]	67	122 408
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	68	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	69	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	70	
Montant total des dépenses d'innovation (ligne 65 + ligne 66 + ligne 67 + ligne 68 + ligne 69 + ligne 70)	71	404 628
Montant total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 71 dans la limite de 400 000 €)	72	400 000
Montant encaissé des subventions publiques remboursables ou non	73	
Pour les prestataires, montant des sommes au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	74	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt	75	11 650
Montant des remboursements de subventions publiques	76	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 72 - ligne 73 - ligne 74 - ligne 75 + ligne 76)	77a	388 350
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	77b	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	77c	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	77d	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation	78	77 670

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2023



N° 11084*24
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					<input type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					<input type="checkbox"/>
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
TOUS MES DROITS - SIREN : 838571206			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
10 RUE MARTEL					
75010 PARIS					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		<input type="checkbox"/>
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	252 994	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	<input type="checkbox"/>	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	0			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité art.44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies A</i>	<input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	<input type="checkbox"/>		
Bénéfice ou déficit exonéré	Plus values exonérées relevant du taux de 15%				
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater W</i> (cocher la case)					<input type="checkbox"/>
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4				
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquiés C-I-1), cocher la case ci-contre :					<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquiés C-I-2), cocher la case ci-contre :					<input type="checkbox"/>
H	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		PENNYLANE
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	<input type="checkbox"/>	Visueur conventionné
Comptable : <input type="checkbox"/> Salarier ?					
CECCA ETOILE					
10 RUE EMILE ALLEZ 75017 PARIS					
75017 PARIS 17					
Examen de conformité fiscale (ECF)			<input type="checkbox"/>	Nom du prestataire ECF	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

						Si déposé néant, cochez la case : <input type="checkbox"/>			
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a			
		payées par un établissement chargé du service des titres				b			
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c			
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d			
Montant des autres distributions:						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j			
Montant des revenus répartis						Total (a à h)			
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS									
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
Cyprien									
252 Rue des Pyrénées									
75020 PARIS									
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTRERPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)				593 876			
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
		MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %				
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
		MVLT réalisée au cours de l'exercice							
		MVLT restant à reporter							
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus délivrés									

 Toutes mes aides

TOUS MES DROITS

10 RUE MARTEL
75010 PARIS

SIREN : 838.571.206

Statut juridique : SAS

N° TVA : FR06838571206

COMPTES ANNUELS 31/12/2022

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

certifié conforme à l'original

DocuSigned by:

Cyprien BOUTARD-GEZE

931BEC3252A7449...



CECCA ETOILE

SIREN 830005393

Raison Sociale : CECCA ETOILE - Siège Social : 10 RUE EMILE ALLEZ 75017 PARIS, 75017 PARIS 17

www.cecca.fr

Sommaire

Bilan	3
Compte de résultat	6
Détails des comptes	9
Bilan détaillé – Actif	10
Bilan détaillé – Passif	11
Compte de résultat détaillé	13
Soldes intermédiaires de gestion	16
SIG détaillés	17
Liasse fiscale	20

Bilan

Bilan actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement	235 417	131	235 287	
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	526 412	173 972	352 440	390 788
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles	21 944	11 786	10 158	5 415
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	120 310		120 310	37 470	
	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	904 084	185 889	718 195	433 673
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production (biens et services)				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES				
	Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	493 994		493 994	204 992
	Autres créances	170 408		170 408	79 661
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE					
DISPONIBILITÉS	1 959 713		1 959 713	249 369	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	38 317		38 317	16 000	
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	2 662 433		2 662 433	550 022
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Écarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		3 566 517	185 889	3 380 628	983 695

Bilan passif

		31/12/2022	31/12/2021
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	1 567	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 133 492	439 600
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves	643	643
	Report à nouveau	-231 394	-145 832
Résultat de l'exercice	-330 914	-85 562	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	1 573 493	209 949
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 131 222	360 833
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 285	26 773
	Dettes fiscales et sociales	195 921	99 416
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	10 751	15 477
Produits constatés d'avance	439 955	271 248	
	TOTAL DETTES (III)	1 807 135	773 746
	Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		3 380 628	983 695

Détails des comptes

Bilan détaillé – Actif

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	
	(12 mois)	(12 mois)	En valeur (€)	Relative (%)
	Solde net	Solde net		
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de recherche et de développement	235 286,69		235 286,69	
2030000000 - Frais de recherche et de développement	235 417,48		235 417,48	
2803000000 - Frais de recherche et de développement	-130,79		-130,79	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	352 439,91	390 788,34	-38 348,43	-10%
2051000000 - Site Web	526 412,23	464 776,23	61 636,00	+14%
2805100000 - AMORTISSEMENT DES LOGICIELS	-173 972,32	-73 987,89	-99 984,43	-136%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Autres immobilisations corporelles	10 158,09	5 415,01	4 743,08	+88%
2183000000 - Matériel de bureau et matériel informatique	21 943,79	13 049,11	8 894,68	+69%
2818300000 - AMORTISSEMENT DU MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	-11 785,70	-7 634,10	-4 151,60	-55%
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Autres immobilisations financières	120 310,47	37 470,00	82 840,47	+222%
2750000000 - Dépôts et cautionnements versés	120 310,47	37 470,00	82 840,47	+222%
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	718 195,16	433 673,35	284 521,81	+66%
ACTIF CIRCULANT				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	493 993,74	204 991,54	289 002,20	+141%
4110000000 - Clients	489 614,94	204 991,54	284 623,40	+139%
4160000000 - Clients douteux ou litigieux	4 378,80		4 378,80	
Autres créances	170 408,30	79 661,30	90 747,00	+114%
4387000000 - Produits à recevoir	469,61	291,25	178,36	+62%
4440000000 - Etat - Impôts sur les bénéfices	152 317,00	74 647,00	77 670,00	+105%
4456200000 - TVA déductible sur immobilisations		253,95	-253,95	-100%
4456400000 - TVA déductible sur encaissements	1 186,55		1 186,55	
4456700000 - Crédit de TVA à reporter	13 173,00		13 173,00	
4457100800 - TVA collectée à 10%		6,96	-6,96	-100%
4458600000 - Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures non parvenues	3 262,14	4 462,14	-1 200,00	-27%
DISPONIBILITÉS				
Disponibilités	1 959 713,33	249 368,83	1 710 344,50	+686%
5121001000 - Qonto - tous-mes-droits-4117-bank-account-5	301 228,47	175 551,14	125 677,33	+72%
5121002000 - Qonto - tous-mes-droits-4117-bank-account-6	2 660,30		2 660,30	
5121003000 - BNP Paribas Pro - 512201		73 817,69	-73 817,69	-100%
5121004000 - BNP Paribas Entreprise - Compte Chèque *6608*	1 368 524,40		1 368 524,40	
5121005000 - CIC - Compte chèque *7702*	287 300,16		287 300,16	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE				
Charges constatées d'avance	38 317,26	16 000,00	22 317,26	+140%
4860000000 - Charges constatées d'avance	38 317,26	16 000,00	22 317,26	+140%
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	2 662 432,63	550 021,67	2 112 410,96	+385%
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	3 380 627,79	983 695,02	2 396 932,77	+244%

Bilan détaillé – Passif

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	
	(12 mois)	(12 mois)	En valeur (€)	Relative (%)
	Solde net	Solde net		
CAPITAUX PROPRES				
Capital	1 566,64	1 000,00	566,64	+57%
1010000000 - Capital	1 566,64	1 000,00	566,64	+57%
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 133 492,16	439 600,00	1 693 892,16	+386%
1045000000 - Bons de souscription d'actions	2 133 492,16	439 600,00	1 693 892,16	+386%
RÉSERVES				
Réserve légale	100,00	100,00		
1061000000 - Réserve légale	100,00	100,00		
Autres réserves	642,87	642,87		
1068000000 - Autres réserves	642,87	642,87		
REPORT À NOUVEAU				
Report à nouveau	-231 394,28	-145 832,18	-85 562,10	-59%
1190000000 - Report à nouveau - solde débiteur	-231 394,28	-145 832,18	-85 562,10	-59%
1200000000 - Résultat de l'exercice - bénéfice	742,87	742,87		
1201000000 - BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	-742,87	-742,87		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-330 914,43	-85 562,10	-245 352,33	-287%
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	1 573 492,96	209 948,59	1 363 544,37	+650%
AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)				
PROVISIONS (II)				
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 131 222,10	360 832,74	770 389,36	+214%
1641000000 - EMPRUNT BNP 60K-		17 198,66	-17 198,66	-100%
1642000000 - EMPRUNT BNP PGE 40K	35 804,62	40 843,33	-5 038,71	-13%
1643000000 - PRET BPI 50K-	50 000,00	50 000,00		
1643100000 - PRET BPI 150K-	150 000,00	150 000,00		
1643200000 - PRET BPI 200K€	200 000,00		200 000,00	
1643300000 - PRET BPI 400K€ -	400 000,00		400 000,00	
1643400000 - EMPRUNT CIC 300K€	295 417,48		295 417,48	
5121002000 - Qonto - tous-mes-droits-4117-bank-account-6		81 137,21	-81 137,21	-100%
5121004000 - BNP Paribas Entreprise - Compte Chèque *6608*		21 653,54	-21 653,54	-100%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 285,21	26 772,84	2 512,37	+10%
4010000000 - Fournisseurs	9 712,37		9 712,37	
4081000000 - Fournisseurs Factures non parvenues	19 572,84	26 772,84	-7 200,00	-27%
Dettes fiscales et sociales	195 921,48	99 415,77	96 505,71	+98%
4282000000 - Dettes provisionnées pour congés à payer	28 423,78	15 182,02	13 241,76	+88%
4310000000 - Sécurité sociale	34 219,80	12 399,18	21 820,62	+176%
4371000000 - Titres restaurant		1 019,19	-1 019,19	-100%
4372000000 - Cotisation Agirc	27 586,92	14 425,44	13 161,48	+92%
4373000000 - Prévoyance	1 608,02	560,00	1 048,02	+188%
4374000000 - Cotisations Mutuelle	1 378,00		1 378,00	
4382000000 - Charges sociales sur congés à payer	11 369,51	6 072,81	5 296,70	+88%
4386000000 - Autres charges à payer	449,69	4 976,01	-4 526,32	-91%
4421000000 - Prélèvements à la source (Impôt sur le revenu)	7 066,82	1 461,57	5 605,25	+384%
4455000000 - Taxes sur le chiffre d'affaires à décaisser		4 247,00	-4 247,00	-100%
4457100900 - TVA collectée à 20%		34 968,45	-34 968,45	-100%
4457400000 - TVA collectée sur encaissements	80 386,94		80 386,94	
4458060000 - Régularisation TVA Déductible	1 229,00		1 229,00	
4458070000 - Régularisation TVA Collectée	2 073,00		2 073,00	
4458400000 - TVA récupérée d'avance		3 866,75	-3 866,75	-100%
4486000000 - Charges à payer	130,00	237,35	-107,35	-46%
Autres dettes	10 750,66	15 477,08	-4 726,42	-31%
4110000000 - Clients	276,00		276,00	

	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)	Variation	
			En valeur (€)	Relative (%)
	Solde net	Solde net		
4550000040 - C/C ASSOCIES CYPRIEN GEZE	10 146,38	15 150,38	-5 004,00	-34%
4671000000 - GOCARDLESS	328,28	326,28	2,00	+1%
4672000000 - STRIPE		0,42	-0,42	
Produits constatés d'avance	439 955,38	271 248,00	168 707,38	+63%
4870000000 - Produits constatés d'avance	439 955,38	271 248,00	168 707,38	+63%
TOTAL DETTES (III)	1 807 134,83	773 746,43	1 033 388,40	+134%
Écarts de conversion passif (IV)				
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	3 380 627,79	983 695,02	2 396 932,77	+244%

1. BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise		[TOUS MES DROITS - SIREN : 838571206]				
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		[12]		Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N clos le		
				[31/12/2022]		
		Brut		Amortissements, provisions		
				Net		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)	AA			
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB	AC		
		Frais de développement	CX	235 417	CQ 131 235 287	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	526 412	AG 173 972 352 440	
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		autres immos incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM	
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR		AS	
		Autres immos corporelles	AT	21 944	AU 11 786 10 158	
		Immos en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	Immobilisations financières	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU		CV	
		Créances rattachées à participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF		BG	
Autres immobilisations financières		BH	120 310	BI 120 310		
Total (II)		BJ	904 084	BK 185 889 718 195		
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes sur commandes	BV	BW			
	Créances	Clients et comptes rattachés (3)	BX	493 994	BY 493 994	
		Autres créances (3)	BZ	170 408	CA 170 408	
		Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC	
	Divers	V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE	
Disponibilités		CF	1 959 713	CG 1 959 713		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	38 317	CI 38 317		
	Total (III)	CJ	2 662 433	CK 2 662 433		
	Frais d'émission d'emprunts à étaler	(IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM				
	Ecart de conversion actif	(VI) CN				
Total général (I à VI)		CO	3 566 517	1A 185 889 3 380 628		
(1) Droit au bail		(2) à moins d'un an	CP 120 310	(3) à + d'1 an	CR 0	
Clause de réserve de propriété - immob.		stocks		créances		

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				Néant <input type="checkbox"/>
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :) DA 1 567
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB 2 133 492
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK) DC
	Réserve légale (3)			DD 100
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1) DF
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)		EJ) DG 643
	Report à nouveau			DH -231 394
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI -330 914
	Subventions d'investissement			DJ
	Provisions réglementées			DK
	TOTAL (I)			DL 1 573 493
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
	Avances conditionnées			DN
	TOTAL (II)			DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP
	Provisions pour charges			DQ
	TOTAL (III)			DR
Dettes	Emprunts obligataires convertibles			DS
	Autres emprunts obligataires			DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU 1 131 222
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI) DV 10 146
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW 276
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX 29 285
	Dettes fiscales et sociales			DY 195 921
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ
	Autres dettes			EA 328
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB 439 955
TOTAL (IV)			EC 1 807 135	
Ecart de conversion passif			TOTAL (V) ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE 3 380 628	
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C
			- Écart de réévaluation libre	1D
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG 1 807 135
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	